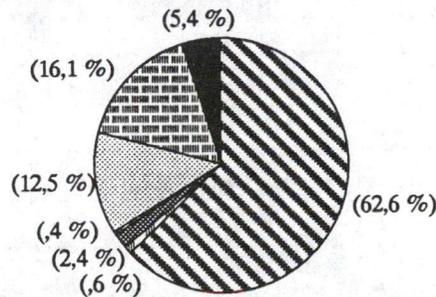


TRAVAUX DES COMITÉS PERMANENTS PAR TYPE D'ORDRE DE RENVOI, EXERCICE 1991-1992

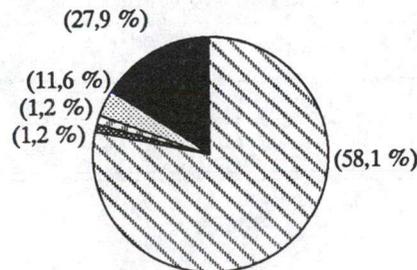
Le premier des deux diagrammes circulaires qui figurent ci-dessous montre le pourcentage des 846 séances tenues au total par les comités permanents qui a été consacré à chaque type de travail ou d'ordre de renvoi. Soixante-trois pour cent de toutes les séances sont tenues en vertu des paragraphes 108(2), (3) ou (4) du Règlement; il s'agit là de l'article autorisant les divers comités à entreprendre leurs propres études. Seize pour cent de toutes les séances portent sur les travaux futurs, sur des travaux administratifs, etc., qui sont inclus dans la catégorie «autres». L'étude des budgets de dépenses principaux et supplémentaires accapare deux pour cent de toutes les séances.

Type d'ordre de renvoi	Nbre de séances	%	Nbre de rapports	%
Ordre de renvoi de la Chambre	46,0	5,4	24	27,9
Paragraphes 108(2), (3) et (4)	529,5	62,6	50	58,1
Rapports annuels	5,0	,6	1	1,2
Prévisions budgétaires	20,0	2,4	1	1,2
Nominations par décret	3,5	,4	—	—
Projets de loi	105,5	12,5	10	11,6
Autres	136,5	16,1	—	—
TOTAL	846,0		86	

SÉANCES PAR TYPE D'ORDRE DE RENVOI (EN %)



RAPPORTS PAR TYPE D'ORDRE DE RENVOI (EN %)



LÉGENDE	
	Rapports annuels
	Prévisions budgétaires
	Projets de loi
	Nominations par décret
	Ordre de renvoi
	Autres
	Paragraphes 108(2), (3) et (4)